

Annnonce Appel à projets LRI Renforcement des capacités de recherche – Cycle budgétaire 2023

Le renforcement des capacités de recherche a été l'un de nos principaux objectifs depuis le début de l'Initiative que nous nous sommes engagés à soutenir davantage. Le LRI a donc le plaisir d'annoncer un nouvel appel à projets pour un financement débutant en 2023 : une proposition de subvention pour le renforcement des capacités de recherche, visant à financer des projets courts et innovants menés par des chercheurs en début de carrière.

Critère d'éligibilité:

- Le candidat doit être un chercheur en début de carrière (défini comme n'ayant pas été chercheur principal sur un projet de recherche précédent avec un budget \geq 20 000 €) affilié à une organisation/institution où des programmes de recherche ou de contrôle de la lèpre sont en cours.
- La recherche doit se concentrer sur la lèpre – y compris les projets de recherche combinant la lèpre avec d'autres maladies tropicales négligées (MTN) ou d'autres maladies ou handicaps qui partagent des problèmes communs avec la lèpre.
- Le sujet principal de l'étude doit s'inscrire dans l'un des domaines prioritaires de la recherche sur la lèpre définis par le LRI. (<https://leprosyresearch.org/research/research-priorities>).
- Les résultats de la recherche doivent être directement applicables aux services de lutte contre la lèpre ou promouvoir le bien-être des personnes touchées par la lèpre.
- Le budget total ne doit pas dépasser 20 000 €.
- La durée du projet ne doit pas dépasser 24 mois.
- L'approbation du supérieur hiérarchique du candidat et l'implication d'un mentor de projet doivent être recherchées et incluses dans la soumission.

Les chercheurs intéressés à postuler sont invités à remplir et à soumettre une lettre d'intention (LoI), donnant un aperçu de la recherche envisagée. Les lettres d'intention ne peuvent être soumises qu'en utilisant le portail de demande de subvention LRI accessible via <https://leprosyresearch.flexigrant.com/>. Le portail en ligne s'ouvrira le **2 décembre 2022**.

Les LoI doivent être soumises au plus tard le **27 janvier 2023 à 23h59 (CET)**, après quoi le portail de candidature sera fermé. Nous vous conseillons fortement de prendre suffisamment de temps pour entrer toutes les données requises dans le système. Seules les candidatures en anglais seront prises en compte.

Les lettres d'intention seront examinées par le Comité de Direction du LRI (SC). Les candidats seront informés du résultat de la sélection de la LoI le **24 mars 2023**. Si les commentaires du SC sont positifs, les candidats seront invités à soumettre une proposition complète au plus tard le **28 avril 2023**. La décision finale de financement sera communiquée le 30 juin 2023.

NB : Veuillez noter que le financement d'une subvention de renforcement des capacités de recherche ne garantit pas le financement des futures propositions de subventions régulières du LRI.